

Département :
ARDENNES

Commune :
SOMMERANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VOUZIER

Section : A
Feuille : 000 A 01

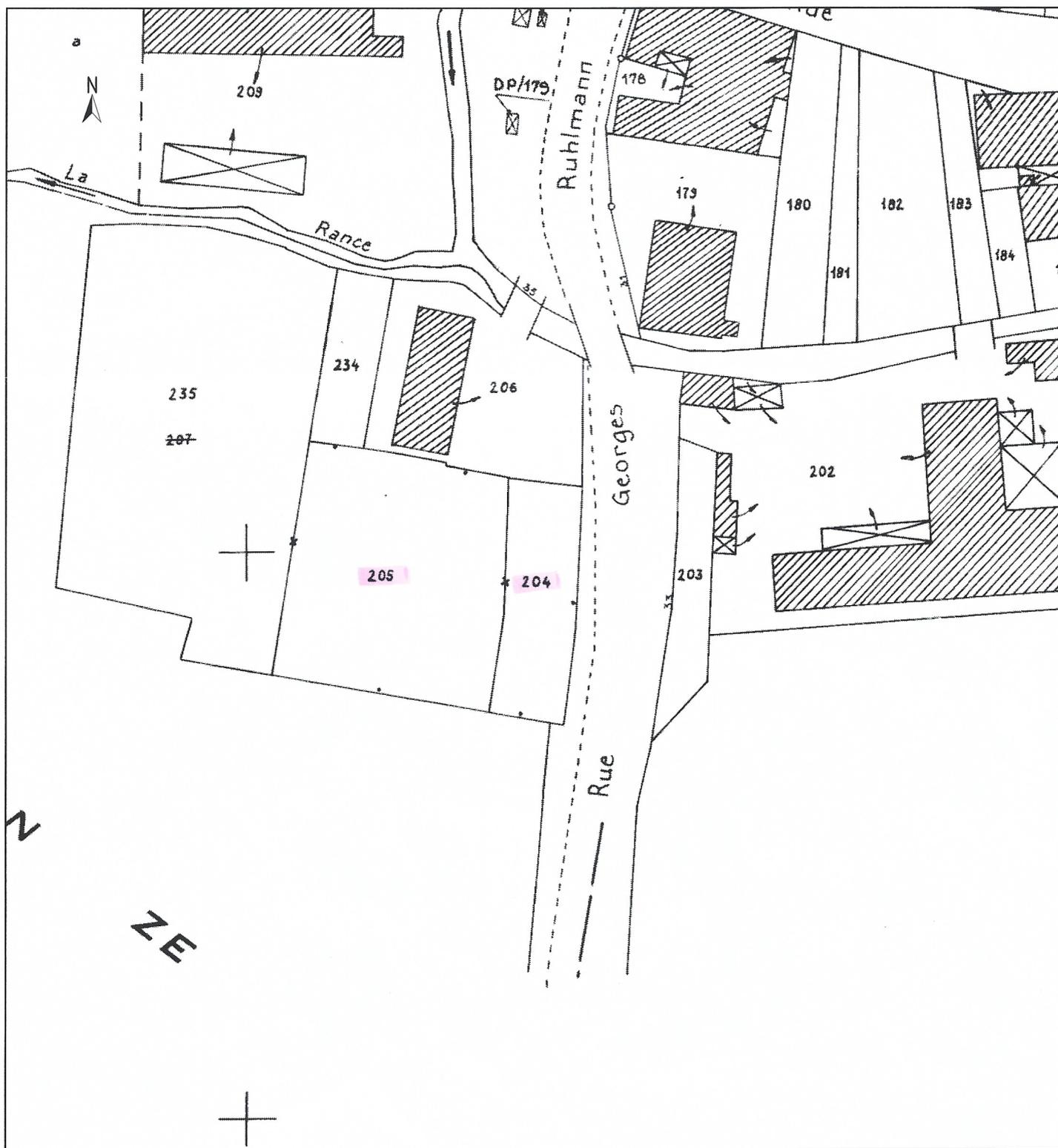
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/05/2015
(fuseau horaire de Paris)

©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





-- SOMMAIRE --

?

M

LISTE DES BIENS



Vous recherchez une parcelle dans le département 008 et la commune
SOMMERANCE
pour STEYAERT

PARCELLES ACTIVES : Sélectionnez des biens si vous voulez confectionner ou continuer un
modèle 1

Sélection Tout <input type="checkbox"/>	Identifiant de la Parcelle			Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse	Titulaires de droit
<input type="checkbox"/>	425		A 0176	0ha03a35ca	Sol	5 pl st jean baptiste	<input checked="" type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	425		A 0204	0ha05a50ca	Terre	le village	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	425		A 0205	0ha16a03ca	Jardin	le village	<input type="radio"/>

} 2153 m²

Visualiser et terminer le M1

Terminer sans visualiser le M1

Continuer

Annuler

Lis

24^a88 ca.

Département :
ARDENNES

Commune :
SOMMERANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VOUZIER

Section : A
Feuille : 000 A 01

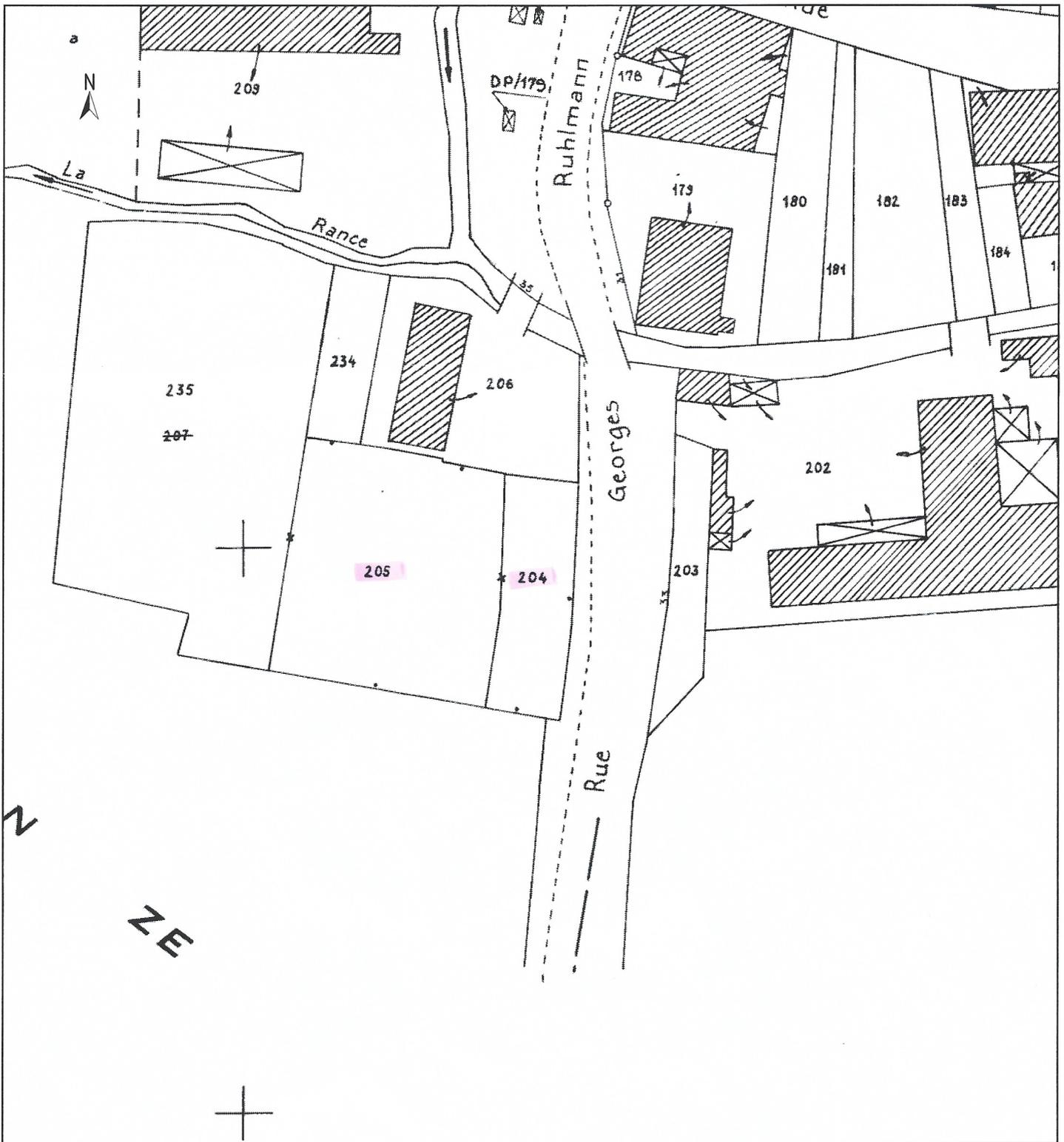
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/05/2015
(fuseau horaire de Paris)

©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DOSSIER : TOUSSAINT/STEYAERT Herman
NATURE : VENTE
DATE : 21 septembre 1998
REFERENCE : RB/NK

DROIT DE TIMBRE PAYE SUR ETAT
AUTORISATION du 24.07.1991

PARTIE NORMALISEE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT
Le VINGT ET UN SEPTEMBRE

Maître Roland BOIZET , Notaire, soussigné, associé de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial "F. RAMEAU et R. BOIZET" dont le siège est à VOUZIERS , (Ardennes) , 7 Rue Chanzy .

A reçu cet acte contenant :

VENTE

PARTIES A L'ACTE

Vendeur :

Monsieur William Marcel TOUSSAINT, Retraité, et Madame Guenofefar SALO, son épouse, demeurant ensemble à BETHENY (Marne), 13 Rue Curie,

Nés, le mari à REIMS (Marne) le 10 mai 1936 et l'épouse à SENS (Yonne) le 5 mai 1939.

Soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts suivant contrat reçu par Maître REDAUD, Notaire à REIMS (Marne), le 12 septembre 1966, préalablement au mariage célébré à la Mairie de BETHENY (Marne) le 17 septembre 1966.

Statut et régime matrimoniaux non modifiés depuis.

Monsieur et Madame TOUSSAINT sont mariés tous deux en premières noces.

Tous deux de nationalité française,

Ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des changes,

AGISSANT CONJOINTEMENT ET SOLIDAIREMENT.

Portant, dans cet acte, la dénomination de «VENDEUR» ou celle d'«ANCIEN PROPRIETAIRE»,

W.T

GT

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

Acquéreur :

Monsieur Herman Willy André STEYAERT, Employé technique, et Madame Martina Maria Agnes Cornelia MARTENS, Employée, son épouse, demeurant ensemble à SNELLESEM (Belgique), Kerkweg 31,

Nés, le mari à GENT (Belgique) le 29 août 1949 et l'épouse à BRUGGE (Belgique) le 22 août 1949.

Soumis au régime suivant acte dressé par Maître Jean DEPUYDT, notaire à BRUGGE (Belgique) en date du 10 janvier 1973.

Monsieur et Madame STEYAERT sont mariés tous deux en premières noces.

De nationalité Belge

Ayant la qualité de non résidents au sens de la réglementation des changes,

AGISSANT CONJOINTEMENT ET SOLIDAIREMENT.

Portant, dans cet acte, la dénomination de «NOUVEAU PROPRIETAIRE» ou celle d'«ACQUEREUR», qui accepte.

CAPACITE - PRESENCE - REPRESENTATION

Toutes les parties sont capables.

Toutes les parties sont présentes à l'acte.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile à VOUZIEUX en l'Etude du Notaire soussigné.

Par les présentes, le «VENDEUR» vend à l'«ACQUEREUR» qui accepte :

DESIGNATION**Sur la Commune de SOMMERANCE (Ardennes)**

1ent - Une maison à usage d'habitation sise sur la Place, comprenant :
 Au rez-de-chaussée : Entrée, Deux pièces, Véranda, Cellier
 A l'étage : Deux Chambres, Grenier
 Jardin attenant

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Lieudit " LE VILLAGE " section A numéro 176 pour 3a35ca.

2ent - Une parcelle de pré plantée d'arbres fruitiers

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Lieudit " LE VILLAGE " section A numéro 205 pour 16a03ca.

Lieudit " LE VILLAGE " section A numéro 204 pour 05a50ca.

GT

Le Notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, cet acte n'est ni modifié ni contredit par une contrelettre contenant augmentation du prix.

CERTIFICATION D'IDENTITE

En application de l'Article 75 du Décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, le Notaire soussigné certifie que l'identité des parties lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE EN HUIT PAGES.

La lecture de cet acte a été donnée aux parties par le Notaire soussigné qui les a fait signer.

LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS ENONCES.

En l'Etude du Notaire soussigné,

Notaire et comparants ont signé le même jour cet acte.

Joubert
Toussaint

H. Herbes
D. Lambert

ENREGISTRE A VOUZIERES R.U

LE 15/10/1998

Vol 81 F° 3 Bd 203/1

Reçu Cinq mille huit cent quatre
vingt sept francs

LE RECEVEUR D.LAMBERT

POUR EXPEDITION délivrée par reprographie sur onze pages, entièrement collationnées et conforme à l'original par le notaire soussigné, Membre de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un office notarial "F.RAMEAU et R.BOIZET" dont le siège social est à VOUZIERES (Ardennes), 7 Rue Chanzy.



[Handwritten signature]